

## V. Recouvrement et gestion des contentieux

Le module de Recouvrement prend en charge l'ensemble des fonctions nécessaires au traitement des opérations de guichet: prise en charge des déclarations avec ou sans paiement, saisie des règlements divers, édition des reçus, quittances et avis à destination des contribuables. Ses écrans sont accessibles aux receveurs principaux et receveurs de base ainsi qu'aux agents des guichets clairement désignés. Ce module permet également d'avoir accès à la liste de tous les paiements enregistrés dans le SIGICI, qu'ils proviennent de e-impôts ou qu'ils soient enregistrés en centre. Enfin, les quittances et reçus de dépôt peuvent être générés facilement et à tout moment via ce module.

Le sous module comptabilité est la pierre angulaire du SIGICI. Il permet notamment :

- d'accéder aux relevés bancaires uniques des trois comptes de la DGI au sein de la BNI (recettes Trésor, pénalités et TSE) et réaliser les opéra-

tions de gestion comptable majeures (rapprochement bancaire automatisé, virement de répartition);

- d'appuyer les centres des Impôts dans leur gestion quotidienne, en éditant les calepins de caisse ou en permettant l'enregistrement des titres Trésor au guichet;
- de consolider la vision des recettes des Impôts, pour tous les postes comptables et en générant automatiquement les états comptables.

Le sous module contentieux quant à lui, permet l'enregistrement et le suivi dans le système, des dossiers de contentieux et de dégrèvements. En fonction des décisions enregistrées sur ces dossiers, les montants des AMR concernés sont impactés.

## VI. Statistiques et analyses

Ce module est essentiellement destiné à la Direction générale et aux autorités. L'objectif ici est d'assurer la mise à la disposition des décideurs en temps réel, des indicateurs clés de performance de la DGI pour suivre la bonne réalisation des

objectifs.

Il permet la consultation des premiers rapports statistiques et ainsi de disposer facilement et automatiquement d'une vision des recettes par période et/ou par impôts réalisés par la DGI. Ces écrans de statistiques sont aussi agrémentés d'écrans complémentaires, de tableaux de bords et de Reporting automatisés.

## VII. Sécurité et administration du système

Le module Sécurité et Administration du SIGICI est un module supplémentaire qui prend en compte tous les domaines de sécurisation, d'authentification des documents et de paramétrage du système. On y distingue en particulier :

- la gestion des agents et des structures par la Direction des Ressources humaines ;
- la gestion des utilisateurs par le Centre des Téléservices Fiscaux, la Direction de l'Informatique et le Service d'Administration et de l'Audit Informatique ;
- la gestion des référentiels.

## ACCESSIBILITE ET CONNEXION AU SIGICI

La plateforme SIGICI est accessible via un navigateur Web exclusivement depuis le réseau interne de l'Administration fiscale. Elle est disponible avec un navigateur standard (versions récentes de navigateur) mais il est recommandé d'utiliser le navigateur Google Chrome. Pour se connecter à la plateforme, l'agent doit disposer d'un compte (adresse email DGI) et d'un mot de passe fourni par le service compétent. La page de connexion permet d'accéder à l'ensemble des fonctionnalités de SIGICI.



Tél: +225 20 21 71 08 / 20 21 35 95  
20 21 75 61

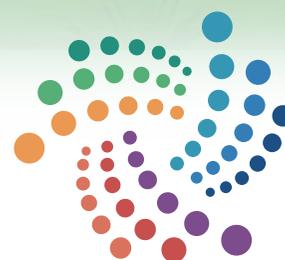
Site web : [www.dgi.gouv.ci](http://www.dgi.gouv.ci)  
e-mail : [infodgi@dgi.gouv.ci](mailto:infodgi@dgi.gouv.ci)  
Ligne verte : 800 88 888

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
*Union Discipline Travail*



EQUIPE PROJET SIGICI

# PRESENTATION DU SIGICI



**SIGICI**  
SYSTEME INTEGRE DE GESTION  
DES IMPOTS EN COTE D'IVOIRE

**Un outil digital innovant pour  
un agent des impôts plus performant !**

*Ensemble, cultivons le civisme fiscal !*

**Edition 2019**

## SIGICI : Système intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire, l'expression de la refonte et de l'intégration du système d'information de la DGI.

\*\*\*

### CONTEXTE

Depuis quelques années, la Direction générale des Impôts (DGI) s'est engagée dans un chantier majeur de digitalisation et d'automatisation de son fonctionnement avec comme enjeu l'amélioration des services aux contribuables, la sécurisation des recettes et la réalisation continue des objectifs de performance. Cette réforme s'est matérialisée par la refonte globale et une intégration de l'ensemble des applications informatiques de la DGI dans un système unique, performant, sécurisé, dénommé Système intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI). Ce système offre à l'ensemble des services, des outils de gestion modernes conformes aux standards internationaux.

### OBJECTIFS ET ENJEUX DU SIGICI

Lancé le 16 juillet 2018 par Monsieur le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le SIGICI vise quatre objectifs stratégiques à savoir :

- une intégration de tous les métiers de la DGI (impôts divers, impôts fonciers, Conservation foncière, Domaines, Enregistrement, Timbre, Contrôle, Contentieux) dans un outil informatique unique;
- une vision complète sur les dossiers avec une automatisation du suivi ;
- une analyse risque des contribuables et des outils d'aide à la décision ;
- une maîtrise et une célérité des flux de trésorerie;
- une automatisation des échanges entre systèmes d'information (Banques, Trésor public, Douane, CNPS, etc.).

### PRINCIPES STRUCTURANTS DU NOUVEAU SYSTEME D'INFORMATION



Ces huit (08) principes structurants adoptés impliquent des changements notables en comparaison avec l'ancien environnement GUOAR. Il s'agit notamment de la suppression des comptes bancaires par poste Comptable au profit d'un compte unique de la DGI.

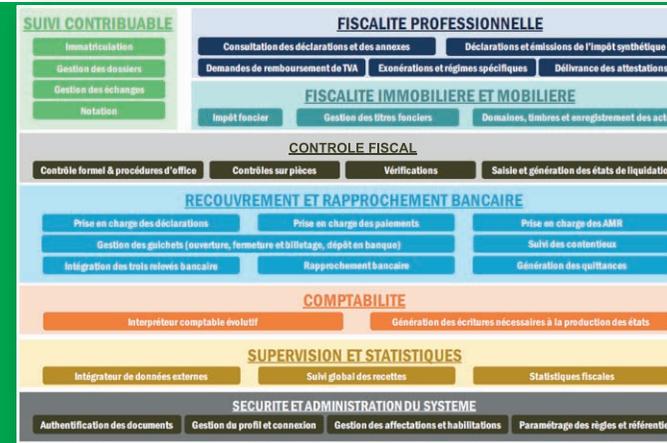
### ARCHITECTURE FONCTIONNELLE DU SIGICI

Le SIGICI rassemble l'ensemble des métiers de la DGI et leurs différents axes. A cet effet, il s'appuie sur une

base de données centralisée autour des six (6) modules fonctionnels suivants:

- SIGICO : Immatriculation et Gestion des Contribuables;
- SIGIFIP : Gestion de la Fiscalité Professionnelle;
- SIGIFIM : Gestion de la Fiscalité Immobilière et Mobilière;

- COFISC : Contrôle Fiscal;
- SIREC : Recouvrement, Comptabilité et suivi du Contentieux;
- SISSAN : Supervision, Statistiques et Analyse.



Chacun de ces modules permet d'accéder à des pages spécifiques, dont le contenu et le fonctionnement sont détaillés dans ce document.

### I. Gestion des contribuables

Ce module est le point d'entrée vers les dossiers des contribuables avec des fonctionnalités comme la gestion des immatriculations et la consultation des notes par analyse risque. Il permet d'avoir une vision exhaustive de l'ensemble des contribuables enregistrés dans le système. Il constitue un référentiel commun et assaini des contribuables et autres usagers en lien avec la DGI. Pour rappel, chaque contribuable est rattaché à un centre des Impôts. Cependant son dossier est partagé au sein de la DGI pour permettre la coordination du recouvrement et des contrôles pour les contribuables ayant une activité dans plusieurs localités.

### II. Fiscalité Professionnelle

Ce module permet aux agents de suivre l'ensemble des déclarations réalisées par les contribuables assujettis à des

obligations du régime professionnel. Pour les déclarations déposées au centre des Impôts, la recette les prend en charge en saisissant uniquement les montants nécessaires à la comptabilité.

Les pages de suivi des déclarations, des avis d'imposition et des arriérés, sont conçues pour pouvoir visualiser facilement les éléments à risque (éléments encore à recouvrer, déclarations hors délais). Le module de fiscalité professionnelle permet également de visualiser les patentes transports transmises via EDI sur e-impots et d'en saisir de nouvelles. Le moteur de calcul de SIGICI permet de générer le montant de la patente en fonction des paramètres renseignés.

### III. Fiscalité immobilière et mobilière

Par fiscalité immobilière, il faut entendre l'ensemble des obligations fiscales du contribuable au regard de son patrimoine immobilier. Ce nouveau module, qui sera disponible dans le lot 4, est l'outil qui rassemblera l'ensemble des opérations qui permettront à la DGI de suivre fiscalement les biens dont dispose le contri-

buable, tant au niveau du Cadastre que du Domaine et de l'Enregistrement. A ce titre, l'élément important de rattachement au-delà de l'identifiant fiscal du contribuable devient le bien.

### IV. Contrôle et redressement

Le module Contrôle fiscal a pour objectif de centraliser l'ensemble des actions de contrôle, le suivi des redressements fiscaux, la mise en recouvrement des montants dus et le suivi des poursuites. Ce module s'adresse donc à l'ensemble des agents de la DGI, dans les services d'assiette, de vérification, ou de recette. Les premières versions de SIGICI ont prévu pour ce module les fonctionnalités de base devant permettre aux agents de saisir des états de liquidation, d'identifier les défallants, et de mettre en recouvrement les montants liquidés. Par la suite, d'autres fonctionnalités viendront, notamment dans le lot 3, pour agrémente ce module, permettre d'organiser les différentes campagnes de contrôle et suivre leur bon déroulement.